

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 17 octobre 2024-20h00

Conseiller excusé	Procuration donnée à
Malige Wilfried	Marchaud Isabelle
Cornet Serge	Pons Guillaume
Teilhol Michel	Jarlier Alain

Nombre de Votant : 15

Point rajouté à l'ordre du jour : Délibération pour nommer nouveau délégué au SIVOM en remplacement de Michel Teilhol.

1. Cour de l'école

L'entreprise Marquet a été retenue pour le projet et travaillera avec un paysagiste. Une tranche ferme de travaux s'élèvera à 94956^e HT. Alain Jarlier présente les travaux optionnels et leur coût. Il s'agit de l'entrée de la cour rue du Vallat et de sa végétalisation ainsi que le réseau Wifi pour 19440^e supplémentaire. L'ensemble des subventions du projet devraient s'élever à 80%, soit un reste à charge pour la commune de 30800^e. Certes le projet est conséquent, nos investissements ne sont possibles qu'en sollicitant les aides publiques qui existent aussi pour que les communes entretiennent, développent leur patrimoine.

Le conseil vote pour la réalisation de l'ensemble des travaux : 2 abstentions, 4 contres, 9 pour.

2. Classe Ulis et RASED

3 élèves sont scolarisés en classe Ulis à Brioude, notre participation est de 45^e/enfant. En ce qui concerne le RASED, la participation est de 2.28^e/élève de la grande section au CM2 soit 60 élèves.

3. Bar Restaurant

Le gérant actuel cessera son activité le 30.10. 13 candidats ont déposé leur candidature, 6 ont été retenus. Chaque repreneur potentiel a été reçu par Alain Jarlier, les adjoints et quelques conseillers afin de faire leur connaissance et choisir celui qui aura la gérance du bar restaurant. C'est Mr Loussouarn qui s'installera au 01.01.2025, le temps de faire quelques travaux (peinture, aménagement salle de bain).

4. Mise en péril immeuble rue de la Côte

Un immeuble menace de s'effondrer rue de la Côte. Devant la peur des riverains et par mesure de sécurité du domaine public nous allons établir la procédure de mise en péril de ce bien.

5. Aide à la réhabilitation des logements vacants

Le document définitif est présenté au conseil. La convention sera mise en place au 01.01.2025 pour une durée de un an et devra être soumise au vote du conseil chaque année. 15 pour.

6. Délégué au SICTOM

En remplacement de Michel Teilhol, William Zanutto devient délégué titulaire et Sophie Benigaud suppléante.

7. C.C.A.S

Le repas du CCAS aura lieu le dimanche 3 novembre. 60 personnes sont déjà inscrites. Pour celles et ceux qui, pour des raisons de santé, ne pourraient pas être présents, un chèque cadeau leur sera offert.